

DOMAINE PUBLIC

JAA 1002 Lausanne

30 juin 2000 - n° 1436
Hebdomadaire romand
Trente-septième année

Cette fois, Tell portera le chapeau

LA SUISSE A une perception si forte des égoïsmes nationaux qu'elle a toujours été persuadée que l'Europe, ça ne pouvait pas marcher. Il y a quarante ans, le conseiller fédéral Schaffner incarnait ce scepticisme, démenti à chaque progrès de l'Union européenne, mais toujours renouvelé. La dernière surprise du chef, c'est l'accord conclu par les quinze à Feira pour que les capitaux d'épargne ne puissent être soustraits à l'impôt national grâce à la protection du secret bancaire. Mais cet arrangement ne nous concerne pas en tant que spectateur du jeu européen. Nous avons été poussés sur le devant de la scène. Acteurs, malgré nous.

Pour les Européens, le but final (2010) est la levée du secret bancaire pour les capitaux dits d'épargne.

Mais dès 2002 des pays tiers doivent s'engager à prendre des mesures identiques. La Suisse est expressément visée. L'Autriche a déclaré qu'elle subordonnait sa décision à celle de notre pays et le Luxembourg, à celle de l'Autriche. Les feux de la rampe sont pour nous allumés.

La Suisse espérait vendre aux Européens, comme gage de sa bonne foi, son impôt anticipé exceptionnellement élevé. Peut-être tentera-t-elle encore cette manœuvre en proposant de rembourser aux Etats nationaux, sous forme globale, la totalité du prélèvement opéré sur leurs ressortissants. Mais sa crédibilité est suspecte, car plu-

sieurs capitaux d'épargne ne sont pas soumis à l'impôt anticipé; et jusqu'ici la Suisse s'en accommodait hypocritement.

La levée du secret bancaire en Suisse exigera une modification légale. Il n'est pas certain que le Parlement ou le peuple l'acceptent. Notre démocratie directe pourrait ainsi être haussée, par répercussion directe, au niveau européen, mais en jouant le mauvais rôle, à la satisfaction de plusieurs pays que le statu quo arrangerait, et en nous exposant à des représailles. Si nous étions membres de l'Union européenne, sur ce sujet qui requiert l'unanimité des Etats-membres, notre

Qu'elle le veuille ou non, la Suisse avec sa place financière fait partie de l'espace de loyauté européenne

démocratie directe aurait pouvoir de veto. A méditer sur les avantages du dedans ou du dehors.

Mais précisons que le secret bancaire, qui en son temps (1934)

a été justifié comme une protection contre des Etats dictatoriaux ou spoliateurs, ne peut plus aujourd'hui être opposé avec les mêmes arguments à l'Union européenne. La revendication n'est pas le fait d'un seul Etat au régime peu sûr. Les quinze constituent une communauté régie par le droit; comme dans toute confédération, les membres se doivent un comportement de bonne foi; la concurrence déloyale n'y est pas tolérable. Et qu'elle le veuille ou non, la Suisse avec sa place financière fait partie de cet espace de loyauté. La protection des fraudeurs étrangers n'est pas une cause nationale. AG

La FTMH change son fusil d'épaule

Le syndicat de la métallurgie ouvre les feux. Il soutient l'initiative socialiste sur la diminution de moitié des dépenses militaires. L'amaigrissement de l'armée a déjà éliminé 20000 emplois en dix ans. L'initiative, avec ses mesures de reconversion devrait arrêter l'hémorragie. Et même améliorer globalement l'emploi en Suisse. Le peuple votera en novembre prochain. La campagne a commencé à coup de chiffres invérifiables.

LES SOCIALISTES VEULENT diminuer de moitié le budget de la défense nationale en dix ans à partir de l'acceptation de leur initiative. Celle-ci, intitulée « En faveur d'une redistribution des dépenses », fixe l'année de référence à 1987 et admet la compensation du renchérissement. Le message fédéral sur l'initiative constate que la réforme de l'armée et la modération des dépenses de défense nationale a déjà réalisé plus de la moitié des exigences socialistes ! En terme réel, les dépenses militaires ont baissé de 28% par rapport à 1987.

En application de l'initiative, et compte tenu d'une inflation de 2%, le budget militaire devrait atteindre 4 milliards de francs en 2012 au lieu de 6 milliards comme le prévoit le Département de la défense qui parle d'une stabilisation au niveau actuel. C'est sur la base de ces chiffres que le Parlement propose de rejeter l'initiative, qui, selon le message gouvernemental, « entraînerait la perte de milliers de places de travail » et « occasionnerait des dommages irréparables à notre défense nationale ».

L'armée des lunettes noires et roses

Le message fédéral noircit d'évidence la situation. On ne sait pas encore quelle sera la réforme « Armée XXI ». Comment pouvait-on donc déjà savoir, il y a plus d'une année – le message est daté de mars 1999 – ce que coûtera l'armée en 2012 ? Le message dénie, par avance, toute efficacité aux mesures de reconversion en faveur des entreprises du secteur public ou privé travaillant pour l'armée. Il conclut que l'initiative est dangereusement mangeuse d'emplois. Quelque 6000 postes de travail seraient appelés à disparaître.

Le syndicat FTMH prend le pari inverse et regarde la situation avec des lunettes roses. S'appuyant sur une étude de Peter Hug, professeur d'histoire à l'Université de Berne, il fait confiance à la capacité d'innovation et de reconversion de l'économie. Il conclut que l'initiative socialiste va stimuler l'emploi. En 1990, 40000 emplois dans le secteur public et privé étaient induits des dépenses militaires. Il n'y en a plus que 20000 actuellement. L'essentiel de la restructuration a eu lieu. Avec l'aide à la reconversion

provenant des économies réalisées sur le budget militaire, les emplois actuellement liés à l'armée pourront être maintenus à leur niveau actuel. En terme d'emplois, l'initiative fait donc aussi bien que le Département de la défense.

Des investissements plus productifs

Mais les vertus de l'initiative devraient aller plus loin encore. S'appuyant sur des études de l'OCDE et le FMI, Peter Hug relève que les pays dont l'économie est moins dépendante de l'armée possèdent un avantage concurrentiel sur le plan international. Les investissements dans le civil sont plus productifs que dans le militaire. La Suisse dépense chaque année 1416 francs par habitant, plus que maints pays de l'OTAN comme la Norvège (1045 francs) ou la France (1024 francs). Une diminution de l'effort militaire améliorerait donc les conditions-cadres de l'économie. Ce serait particulièrement le cas en Suisse où l'économie supporte des frais importants, notamment par le remboursement quoique partiel des absences dues aux cours de répétition. Dopée par l'amaigrissement de l'armée, l'économie suisse devrait créer 14500 emplois supplémentaires.

Les chiffres avancés par Peter Hug ne parviennent pas à convaincre. Pas plus d'ailleurs que ceux du message fédéral qui prédit la suppression des 6000 postes de travail en cas d'acceptation de l'initiative. Il est difficile, de bonne foi, de faire des prévisions à douze ans sur l'emploi. Le parrainage par la FTMH de l'étude du chercheur bernois apporte cependant un enseignement politique très clair. Le syndicat a cessé d'être le soutien inconditionnel des dépenses d'armement censées contribuer à la prospérité des travailleurs de la métallurgie. L'événement n'est pas mineur. Il enlève aux adversaires de l'initiative l'argument émotionnel de la menace contre l'emploi. Restera donc pour eux à prouver que la diminution, voire la disparition de la menace d'invasion de la Suisse justifie le maintien du budget militaire actuel. Or il apparaît que même Pascal Couchepin et les milieux économiques se mettent à douter du credo chanté par le Département de la défense. *at*

La Suisse cédera-t-elle sous la pression européenne?

Pour lutter contre la fraude fiscale, Bruxelles a tranché en faveur d'un système unique pour l'Union européenne, l'échange d'informations. Explications d'un spécialiste des questions fiscales, connu de la rédaction, mais qui tient à garder l'anonymat.

L'OBLIGATION FAITE à ses membres d'équilibrer leur budget, conformément aux critères de Maastricht, a conduit l'Union européenne à rechercher plus d'équité entre l'imposition du revenu du travail et de la fortune. D'où le projet de saisir fiscalement les intérêts de l'épargne que les ressortissants européens placent en Europe, mais hors de leur pays de domicile.

L'Union européenne a longtemps travaillé sur une double solution à option, l'impôt à la source ou l'échange d'informations entre administrations, avec la ferme intention d'y associer les pays tiers, en particulier européens, condition indispensable du succès de l'opération.

Depuis au moins cinq ans, la Commission cherche à négocier avec la Suisse, sans grands résultats. Nous semblons ignorer que notre impôt anticipé, créé alors qu'il était pratiquement interdit à des étrangers de lancer un emprunt en francs suisses, n'est prélevé que sur les intérêts ou les dividendes distribués. N'importe qui peut donc placer son argent dans notre pays sans payer d'impôt: soit en y souscrivant des emprunts étrangers, soit en investissant en bourse, notamment dans les nouveaux instruments financiers, les plus-values n'étant pas non plus imposées.

Une partie loin d'être gagnée

Aujourd'hui Bruxelles a tranché en faveur d'un système, unique: celui de l'échange d'informations. Nous aurions pu l'éviter en acceptant d'adapter notre impôt anticipé. Et, comme membre de l'Union, nous aurions pu exercer notre droit de veto.

Il nous reste cependant encore une carte à jouer: Luxembourg et Vienne refusent un système d'échange d'informations aussi longtemps que la Suisse (et le Liechtenstein) n'y participent pas: nous avons donc jusqu'au 31 décembre 2002 pour adopter un impôt à la source (dont une partie devrait être

versée au pays de résidence de l'épargnant) suffisamment crédible pour convaincre l'Union européenne de laisser subsister les deux systèmes. La partie est loin d'être gagnée, d'autant plus que l'intérêt des Européens ne s'attache pas tant à l'impôt sur le revenu de l'épargne que sur la possibilité de démasquer ceux qui ont placé de l'argent dans notre pays sans l'avoir déclaré.

Les ministres précisent que tout nouvel adhérent à l'Union devra accepter l'échange d'informations. Croire qu'il suffira donc de ne pas adhérer est illusoire. Le système adopté le 20 juin ne peut pas fonctionner sans la Suisse. L'Europe le sait. Elle a tout fait pour que nous le comprenions. Imaginer qu'elle y renoncera si nous maintenons notre opposition est un pari extrêmement risqué. Si le peuple suisse est prêt à résister, les armes à la main, à toute attaque ennemie, notre économie, elle, à l'habitude de céder au premier souffle contraire, dès l'instant où ses intérêts sont en jeu. Et ça, nos amis européens le savent aussi. Et Dieu sait si les moyens de pression sont nombreux.

Positions de la gauche

Que devrait dire la gauche helvétique sur cette question?

- Nous sommes partisans d'une imposition équitable de l'ensemble des revenus, du travail comme de la fortune. C'est dans cette perspective que nous avons soutenu, il y a déjà près de cinquante ans, l'impôt anticipé.
- Celui-ci doit être adapté, et l'ensemble des revenus tirés de l'épargne, qu'il s'agisse d'intérêts, de dividendes ou de plus-values doit être soumis à l'impôt.
- Le secret bancaire est conçu pour protéger la sphère privée et non celui qui viole la loi, fut-elle une loi fiscale.
- Pour les salariés, qui ont à fournir un certificat de leur employeur, il n'est pas évident que d'autres puissent continuer de s'abriter derrière le secret bancaire pour éviter de payer l'impôt sur

leurs revenus.

- Les banques constituent un secteur important de notre économie et sont créatrices d'emplois. Mais nous refusons de croire qu'elles ne vivent que de l'évasion fiscale et que de les soumettre à des règles qui s'appliquent aujourd'hui dans l'ensemble des pays civilisés suffirait à les mettre en péril. Elles ont, en matière de gestion de fortune, une expérience et des compétences qui vont heureusement bien au-delà.

- Les travailleurs de ce pays ne sont donc pas prêts à tout sacrifier pour que les banques puissent continuer à protéger l'évasion fiscale.

- Le libéralisme, la libre circulation des capitaux, le marché unique auquel nos entreprises participent aujourd'hui de plein droit, impliquent le respect d'un certain nombre de règles du jeu, et en particulier un minimum d'égalité de traitement, notamment en matière fiscale.

- La Confédération et les cantons seront les premiers à profiter de l'harmonisation fiscale puisqu'ils pourront imposer les revenus du capital sans craindre que celui-ci se réfugie ailleurs. ■

Repères

CHACUN PEUT VOIR en ce moment sur les murs de nos villes l'abjecte affiche anti-avortement de l'aide suisse pour la mère et l'enfant. Elle est divisée en trois parties: à gauche un fœtus, au centre un enfant plein de vie et à droite un sac poubelle. Sur le site Internet de cette organisation, mamma.ch, le contact pour les médias est une adresse à Estavayer-le-Lac. Il se trouve que la coordination romande de l'ASIN, l'organisation de droite extrême créée par Christophe Blocher a également une case postale à Estavayer. Pur hasard sans doute. *ig*

Les grandes illusions

Le Conseil des Etats repousse une discussion, refusant ainsi d'adapter le droit à la réalité, alors que le Conseil national s'engage dans des dépenses inutiles, sans se préoccuper des besoins réels. Exemples.

L'ACTION POLITIQUE CONSISTE à rechercher des solutions à des problèmes collectifs. Mais parfois elle se perd dans des chemins sans issue et envoie des signaux en forme de bulles de savon: une belle enveloppe qui ne cache que du vide. Trois illustrations, tirées de la session parlementaire qui vient de s'achever.

L'avortement, à plus tard

Mardi 20 juin, le Conseil des Etats a examiné une initiative parlementaire préconisant la solution des délais en matière d'interruption de grossesse. Une solution qui correspond en fait à la pratique médicale ainsi qu'à celle de la justice de la majorité des cantons et qui semble bénéficier d'un large soutien dans la population. Après trente ans de débats, le temps semblait donc venu d'adapter le droit à la réalité. Et bien non, la majorité des sénateurs a renvoyé la discussion à plus tard, comme si elle tenait dans ses mains le sort d'une règle – l'avortement reste un délit – dont tout le monde sait qu'elle n'est plus appliquée.

Mercredi 21 juin, ce même Conseil des Etats a adopté sans broncher un crédit d'un milliard de francs pour l'achat de 186 chars de grenadiers. Les observations pertinentes du sénateur tessinois Dick Marty n'ont rencontré aucun écho. Citant le rapport Brunner sur les questions stratégiques, le parlementaire radical a rappelé que la Suisse est bien équipée militairement pour faire face à des dangers peu vraisemblables, mais insuffisamment préparée à affronter les dangers réels actuels et futurs. Alors qu'une dépense d'un milliard ne prête pas à discussion, les autorités ne trouvent pas les 100 millions nécessaires à la lutte contre le crime organisé et contre la corruption.

On n'est pas sorti du tunnel

Jeudi 22 juin, le Conseil national a accepté à une courte majorité une initiative exigeant le démarrage immédiat de la planification d'un deuxième tunnel routier au Gothard. Un projet indispensable pour éliminer les ralentissements qui traditionnellement gênent le trafic de fin de semaine, a argumenté l'initiant. Or les députés connaissent parfaitement une analyse de l'Office fédéral des routes montrant

l'inutilité d'un tel projet: sur l'axe Bâle-Chiasso, six tronçons connaissent des bouchons; un aménagement du Gothard ne résoudrait donc rien. Par ailleurs la contradiction consistant à développer simultanément le rail et la route sur cet axe, alors même que la Confédération va dépenser des sommes considérables pour favoriser le transfert de la seconde vers le premier, n'a pas effleuré l'esprit de députés soucieux de montrer leur sollicitude à l'égard d'automobilistes, qui par ailleurs n'en tireront aucun profit. *jd*

Chanter l'Internationale

UN PAMPHLET, ENCARTÉ récemment dans le quotidien *Le Temps*, critique les socialistes qui chantent *l'Internationale*. Une socialiste répond dans *Dimanche.CH* en rappelant que «ce chant est un hymne porteur d'espoir». En fait qui connaît encore, à part quelques vétérans, les six strophes de la version définitive, dédiée «Au citoyen Lefrançais, membre de la Commune»? Le début de la troisième strophe, par exemple, ne plaira pas à tous:

*L'Etat comprime et la loi triche;
L'impôt saigne le malheureux;
Nul devoir ne s'impose au riche;
Le droit du pauvre est un mot creux.
C'est assez languir en tutelle,
L'Egalité veut d'autres lois;
«Pas de droits sans devoirs, dit-elle
Egaux, pas de devoirs sans droits!»*

Ajoutons que Gustave Lefrançais, à qui Eugène Pottier a dédié *l'Internationale*, était un instituteur, membre de la Commune du IV^e arrondissement. Condamné à mort par contumace, il s'exila. Il vécut de 1826 à 1901.

Pour faire bonne mesure citons le pastiche publié par *Marianne* en 1997 sous le titre «L'Internationale néo-libérale» et dont le refrain disait:

*C'est la lutte fiscale,
Groupons-nous, et demain
Le réseau Internet
Sauvera le genre humain.*

cfp

Coupure de courant à Zurich

Les citoyennes et les citoyens de Zurich ont refusé de transformer les services industriels en société anonyme de droit public. Le résultat du vote est inattendu. Explications.

CONTRE TOUTE ATTENTE et tout pronostic, la population zurichoise a refusé, dimanche 18 juin, la privatisation de ses services industriels. Seul un quart des Zurichois s'était déplacé pour les trois objets soumis à votation, ce qui est un record historique en matière d'absentéisme. Néanmoins, le résultat ne fait aucun doute: 52,5% de la population a dit non à la transformation des Services industriels zurichois (EWZ) en société anonyme de droit public; seuls quatre des douze arrondissements qui quadrillent la ville privilégièrent le passage des EWZ en SA.

Thomas Wagner, le municipal radical chargé du dossier se dit consterné par le résultat, alors que les opposants – le parti socialiste, pourtant favorable au projet il y a une année, les Verts et les syndicats – furent agréablement surpris par cette victoire inattendue.

Pourquoi donc Zurich a-t-elle refusé la proposition? Le projet n'était pourtant pas révolutionnaire. Thomas Wagner proposait la création d'une société anonyme mais de droit public, permettant autonomie, rapidité de réaction et progrès technologique. Pourquoi une ville qui, il y a trois ans encore, votait sans rougir (à 67%) pour une privatisation des services du gaz, qui s'est allégrement délestée de son aéroport, a-t-elle enterré la privatisation de ses services d'électricité?

Kloten et Thomas Wagner

L'aéroport, parlons-en justement. L'accroissement des nuisances, la médiatisation du mécontentement de la population n'ont pas été étrangers au résultat du scrutin. Les deux arrondissements proches de l'aéroport qui votent traditionnellement à droite, se sont, cette fois-ci, ralliés aux positions des quartiers-bastions de la gauche.

D'autre part, la personnalité du municipal Thomas Wagner a pesé lourd dans la balance. L'homme est gentil, affable, mais falot, un de ces politiciens qui ne brille ni par son charisme, ni par sa créativité. Les médias zurichois n'hésitent pas à lui faire porter le chapeau de cet échec, titrant par

exemple «Thomas Wagner, né pour rester debout sous la pluie» (*TagesAnzeiger*, 24 juin 2000). L'homme n'en est pas à son premier échec. Candidat malheureux à la syndication, rétrogradé aux services des écoles, puis aux services industriels, il est, disent les mauvaises langues, toujours là où il n'aimerait pas être. L'Union démocratique du centre, et les socialistes plus discrètement, lui reprochent de moins se passionner pour les services industriels que pour la consolidation des relations privilégiées entre Zurich et une ville chinoise au doux nom de Kunming (1 500 000 habitants). L'idée d'une commission d'enquête parlementaire court en raison des incessants aller-et-retour Zurich-Kunming du municipal et des membres de son administration. Le résultat du vote est vraisemblablement une claque, personnelle, contre Thomas Wagner et son engouement pour l'Orient.

Un signal dramatique

Reste qu'on ne peut évoquer le refus de la privatisation des EWZ sans l'inscrire dans le débat sur les services publics. Les licenciements annoncés chez Swisscom, la politique de rationalisation dans le secteur postal ont suscité sinon une prise de conscience, du moins une inquiétude face à l'ouverture des marchés et à la privatisation des prestations étatiques. Ce qui, à Zurich, paraissait naturel, et dans l'ordre logique de la nécessaire évolution vers la modernité se trouve soudain stoppé par le vote de dimanche dernier. La privatisation annoncée des transports publics zurichois sera retardée. Le canton qui prévoyait lui aussi de se séparer de l'entreprise publique de distribution de l'électricité (EKZ) recule devant l'échéance. Et le municipal UDC de Winterthur, Leo Itten, qui avait l'intention de transformer joyeusement les services de l'électricité, de l'eau et du gaz en SA durant l'année 2000 déjà, se demande s'il n'a pas intérêt à ralentir le rythme.

Pour les référendaires, la votation populaire du dimanche 18 juin sanctionne la vague des privatisations; elle

révèle que le vent souffle dans le sens contraire. Thomas Wagner, lui-même reconnaît que le refus de privatiser les services industriels est un «signal dramatique pour toute la Suisse».

Le débat sur les services publics pourrait, comme la plupart des grands thèmes qui traversent la politique suisse, naître sur les bords de la Limmat. Le vote zurichois montre, au-delà des spécificités locales, que certitudes et rationalité se lézardent quand l'enjeu attise les inquiétudes et réveille les résistances. Certes les services publics, et en particulier, les services industriels ont besoin d'une plus grande marge de manœuvre afin de suivre l'évolution des marchés et des technologies. Mais à vouloir se débarrasser des lenteurs démocratiques, on risque de s'y heurter encore plus violemment. gs

Brèves

LES QUOTIDIENS ZURICHOIS réagissent à la concurrence des quotidiens gratuits. Jusqu'à la fin du mois *Blick* est vendu 1fr. (au lieu de 1fr. 50) et dans le dernier numéro de la *Sonntagszeitung*, il y avait un bon permettant d'acheter à 1fr. (au lieu de 2 fr. 20) un exemplaire du *TagesAnzeiger*.

DE NOS JOURS, il faut prendre garde aux chips (puces électroniques). Avez-vous vérifié l'échéance de votre «taxcard» téléphonique? Si ce n'est pas le cas, faites-le. L'appareil pourrait vous indiquer qu'elle n'est plus valable. Votre petit appareil de contrôle vous permet de constater un solde de cinq francs. Pour le plus grand profit de l'opérateur, les puces sont programmées mortelles.

LE CLUB ROYAL des gagnants offre la possibilité à ses membres de jouer au «British Lotto»; il suffit par exemple, de verser quarante-cinq francs sur un compte de l'UBS à Zurich. Les banques sont vraiment bonnes à tout faire. cfp

Quel est le public des théâtres ?

Le théâtre, un service public ? C'est ce que réclamait Jean Vilar, fondateur du Théâtre National Populaire. En marge de nos réflexions sur le service public, nous rendons compte d'un intéressant colloque consacré à la question des publics de théâtre.

IL Y A QUELQUES semaines se déroulait au Théâtre de l'Arsenic à Lausanne une rencontre-débat intitulée «Le théâtre et ses adresses». Sous cette appellation énigmatique reprenait le débat, toujours recommencé, sur les publics du théâtre.

Adresse ?

Mais pourquoi une telle désignation ? Il semble que, pour décrire qui va au théâtre, la différence n'est pas grande, entre les mots «spectateur», «public», voire «audience». A quoi bon spécifier comment les représentations théâtrales «s'adressent» à ces récepteurs ?

En réalité, ces termes se réfèrent à des courants très antagonistes. Le peuple peut devenir public; mais le public ne représente qu'imparfaitement le peuple; et les spectateurs, individualisés, semblent régis par leurs seules dispositions personnelles. Les pères fondateurs du théâtre populaire voulaient un théâtre «pour tous» (alors que Brecht préconisait un théâtre «qui divise» plutôt qu'il ne rassemble). Puis le théâtre pour tous est devenu un théâtre «pour chacun». On parle de spectacles «tout public», restreignant alors l'attention à celles et ceux qui sont effectivement animés du désir d'aller au théâtre. Il fut aussi un temps où l'on se préoccupait du «non-public».

Des créateurs contemporains, désireux d'en finir avec la fragmentation des publics de théâtre, reviennent à une utopie inaugurale, et prétendent s'adresser «aux gens». Exemple achevé de «*wishful thinking*»: les études et statistiques décrivant les pratiques culturelles de ces «gens» montrent qu'elles sont différenciées, et surtout stratifiées. Les publics de théâtre ne sont pas ceux des manifestations sportives, des kermesses ou du cinéma. Qui plus est, le théâtre n'est pas unifié; il se caractérise certes par un dispositif permanent: des spectateurs sont en présence d'acteurs qui jouent, et avec lesquels se construit une représentation, événement non reproductible stricto sensu, bien qu'il soit répété (à tous les sens du terme).

Mais la variété des ouvrages proposés aux spectateurs se répercute sur la diversité de ceux-ci, et implique des différences dans les modes de réception: pour parler avec les expressions imagées des professionnels, les «paires de fesses» qui s'assoient au boulevard, la clientèle des rouges moulins ou des bergères folles, diffèrent du public captif des abonnés, qui se complait au rite social de la soirée «habillée»; ils ne sont pas non plus les spectateurs brechtiens, intéressés par le spectacle mais soucieux de ne pas laisser s'éteindre le cigare qu'ils fument, garant de leur autonomie réflexive.

«Le» public et «la» commande

Ce qui se joue dans le ballet des idées et des termes, c'est le caractère nominal ou réel du public de théâtre. Une communauté est-elle créée par le spectacle: le public est-il agrégat d'attentions atomisées («sérialisées», disait Sartre), ou le spectacle peut-il donner lieu à l'apparition d'un collectif momentanément «en fusion», vivifié par la commune attention portée à l'œuvre? Puis: le succès d'un spectacle crée-t-il une «opinion publique», ou est-il accumulation de préférences singulières?

C'est ainsi que la réflexion sur les publics de l'art porte aussi sur la démocratie. Si le théâtre est publiquement soutenu, c'est que l'Etat le considère comme un bien (sinon un service) public, destiné à un ensemble social qui n'est pas simple réunion de goûts aléatoires. L'effort a d'abord été porté sur les conditions dans lesquelles le théâtre pouvait être montré: éducation, démocratisation, décentralisation furent les maîtres mots de ce type de soutien. Puis, tout en s'efforçant plus ou moins sincèrement de ne pas intervenir dans le choix et la fabrication des œuvres, l'Etat a instauré des aides à la création. Ce faisant, le régime de soutien ajoute à l'aide au public l'aide aux artistes.

Une question se fait alors de plus en plus ardue: qui «passe la commande» d'art auprès des artistes: le peuple,

éventuellement représenté par les autorités politiques, le public effectif, le public expert des spécialistes qui, le cas échéant, se recrutent parmi les créateurs artistiques eux-mêmes? La réponse à cette question a des incidences sur la manière de formuler cette commande (en termes de divertissement, de prestige, d'éducation, de recherche, etc.).

Soutien public et mémoire

Cette donne complexe ne peut être révoquée. Tous sans doute, dans les langages qui leur sont propres (politiques pour les politiciens, artistiques pour les artistes), visent à réduire la distance entre art et société. Reste à faire parler ce public, qui trop souvent ne se fait entendre qu'au moyen des espèces sonnantes et trébuchantes qu'il emploie pour payer son billet – à moins qu'il ne brille par son absence.

Nier dans le discours le fossé entre l'art et la population, réfuter les différences entre publics, viser à l'homogénéisation des audiences dans l'utilisation d'un terme «générique-atomisant» comme «les gens», est un acte magique. Penser de manière indifférenciée ne supprime pas les différences réelles, et néglige en outre l'aspect contradictoire des pratiques: les spectacles de théâtre en même temps distraient, ennui et instruisent, gagnent et perdent de l'argent, se font concurrence et sont irréductiblement incomparables.

Le débat sur les répercussions artistiques du soutien public à l'art, est, trop souvent, un débat sans mémoire: les prises de position théoriques et artistiques reprennent parfois ab ovo une discussion riche de références et d'enseignements. La journée-débat aura eu le mérite insigne de rafraîchir cette mémoire. On ne sort pas des dilemmes. Mais plutôt que de les résoudre par l'incantation et l'oubli, il faut continuer à leur trouver des solutions imparfaites; selon le mot heureux de l'un des intervenants, il s'agit de «sortir de l'idée qu'on n'en sort pas».

jyp

Conclusion d'une CCT et pas de salaires inférieurs à 3000 francs

Des progrès chez Globus.

LE SYNDICAT FCTA (Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation) est parvenu à conclure une convention collective de travail (CCT) avec le groupe Globus, premier grand magasin du pays. C'est déjà là un premier succès. Le deuxième: les salaires minimaux, s'ils seront différents d'une région à l'autre, ne devront pas être inférieurs à 3000 francs brut par mois. Certes, ce n'est pas encore les 3000 francs net que demandent les syndicats de manière générale, mais il faut tenir compte du fait qu'il s'agit là de salaires minimaux initiaux et qu'un treizième salaire s'y ajoute. La CCT fixe en outre la durée hebdomadaire normale de travail à 41 heures, garantit un congé de maternité payé de quatorze semaines et assure le versement du salaire pendant 720 jours en cas de maladie. La CCT entrera en vigueur au

1er juillet 2000 et s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2003. Y sont soumis tous les employés occupés à 50% et plus. Les dispositions matérielles seront a priori aussi appliquées aux personnes travaillant à moins de 50%.

Le secrétaire général de la FCTA, Robert Schwarzer, se déclare satisfait par cette percée: «Après des années de tentatives, nous sommes enfin parvenus à conclure une CCT dans le domaine des grands magasins. L'Association des grands magasins se montre toujours très réservée à l'égard d'une CCT. Mais nous menons actuellement des discussions prometteuses avec d'autres entreprises de cette branche.» Pour Robert Schwarzer, il est en outre clair que le prochain objectif à atteindre dans le groupe Globus est un salaire net minimal de 3000 francs. ■

L'Événement syndical, 20 juin 2000.

STATISTIQUES

Après une cure d'amaigrissement la construction manque de bras

DANS LE CANTON de Vaud, le secteur de la construction se porte bien. Pour la centaine d'entreprises qui participent à l'enquête conjoncturelle, menée depuis le début de l'année 1996 jusqu'au troisième trimestre 1999, l'appréciation de la situation dans la branche n'a cessé de s'améliorer. En effet, malgré un certain tassement ces six derniers mois pour le gros œuvre – c'est-à-dire le secteur du bâtiment et du génie civil – les affaires reprennent, essentiellement dans les métiers du second œuvre. Au premier trimestre 2000, le volume des commandes a augmenté, le chiffre d'affaires également.

Obstacle à l'exécution des commandes

Cela fait maintenant un an que la marche des affaires peut être considérée comme bonne. C'est à partir de ce moment également que le manque de main-d'œuvre est cité comme un obs-

tacle à l'exécution des commandes, surtout à la bonne saison.

Depuis 1998, l'effectif des personnes occupées dans le secteur est stable, après une chute continue de huit ans pendant laquelle près de 50 % des emplois ont disparu. Le second œuvre a perdu 38 % de ses effectifs (7200 personnes) tandis que le génie civil et le bâtiment laissent dans la tourmente 9000 travailleurs sur 15 500 (58 %). Les perspectives d'entrée de commandes à trois et à six mois sont optimistes, pour le gros œuvre et le second œuvre; pas de surprise donc à ce que des hausses de prix soient à nouveau attendues.

Enfin, un entrepreneur sur trois souhaite engager du personnel dans les mois à venir. Vu l'assèchement du marché du travail dans ce secteur, le recours à la main-d'œuvre saisonnière ou intérimaire permettra peut-être de détendre la situation. ■

Numéros N° 3, juin 2000.

Le Dahu, la légende de nos montagnes, revient

IL ÉTAIT TEMPS qu'un livre nous informe enfin sur le Dahu, ce capridé savoyard que l'on peut aussi observer parfois dans nos Alpes¹. Cet animal, semblable à un chamois, a des pattes plus courtes d'un côté, ce qui lui permet de se déplacer le long des pentes sans plier le genou. Il est fort difficile à observer. Saluons donc la patience de Patrick Leroy qui a su observer le Dahu là où personne ne l'attendait.

On peut voir un Dahu en toile de fond de la célèbre toile de David, Bonaparte au Grand-St-Bernard. Des précisions inédites sont apportées sur des sous-espèces jusqu'ici peu connues: le Dahu ascendere qui a les pattes de devant plus courtes et qui ne peut que monter les pentes et le descendere qui a les pattes de devant plus longues et qui est donc condamné à descendre dans la vallée.

Les chances de survie de ces sous-espèces sont assez minces. En effet, l'ascendere finit par être bloqué au sommet des montagnes et le descendere coincé dans les fonds de vallée. Bref, un livre indispensable pour tous les naturalistes. On se demande simplement pourquoi il est sous-titré «légende vivante des montagnes». *js*

¹Patrick Leroy, *Le Dahu légende vivante des montagnes*, éditions du Mont, Annemasse, 2000.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)
Rédaction:
Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (*ag*)
Jacques Guyaz (*js*)
Jacques Muhlethaler
Jean-Yves Pidoux (*jyp*)
Charles-F. Pochon (*cfp*)
Albert Tille (*at*)
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Géraldine Savary
Responsable administrative:
Murielle Gay-Crosier
Impression: IAM SA, Renens
Abonnement annuel: 90 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 70 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9
Site: www.domainepublic.ch

Cinq nouvelles de Carver

Quand l'auteur, Raymond Carver, s'échappe du récit, le lecteur s'y raccroche. Un livre qui rend la banalité passionnante.

QUAND ON SE met à rayer des mots qu'on vient d'ajouter, disait Raymond Carver, la nouvelle est finie. Textes posthumes peut-être moins peaufinés que d'habitude, ces courts récits recèlent quand même toutes les qualités qui ont fait de Carver un des maîtres du genre.

Sobriété de l'évocation

Comme souvent chez l'auteur des nouvelles qu'on a vues adaptées dans *Short Cuts* de Robert Altman, les cinq histoires nous plongent dans une Amérique moyenne déambulant entre difficultés conjugales et problèmes d'alcool, loin des stéréotypes rassurants de la réussite sociale. Pas de noirceur toutefois de la part de Carver, qui ne force surtout pas le trait, ni des personnages, ni des situations. La sobriété de l'évocation, le récit épuré, façonnent un univers qu'on qualifierait un peu rapidement de banal. Les nouvelles de Carver assument en effet le quotidien, trajet en voiture, journée de pêche ou visite d'un appartement meublé, quoti-

dien pourtant sans prix pour celui qui l'observe. Ce qui compte, c'est le regard. En suivant Maupassant, «Il y a dans tout de l'inexploré, parce que nous sommes habitués à ne nous servir de nos yeux qu'avec le souvenir de ce qu'on a pensé avant nous sur ce que nous contemplons. La moindre chose contient un peu d'inconnu».

Des survivants

Les personnages de Carver n'affrontent pas leurs problèmes en suivant un quelconque idéal, mais subissent les événements, en antihéros. Lâchés pour compte du rêve américain, ils n'ont que leur quotidien, leur «banal», justement, pour survivre. Malgré la tristesse d'une séparation, le malheur d'un deuil, la vie continue. En cela, ils sont terriblement attachants, proches du lecteur. Myers, par exemple, personnage de la nouvelle *Du bois pour l'hiver*, est un écrivain au sortir d'une cure antialcoolique. Installé provisoirement chez un couple de téléphages mangeurs de pop corn, il ne fait rien de ses jour-

nées, au point qu'il écrit «Rien» sur son cahier avant de s'endormir. Jusqu'à ce qu'il débite seul en une journée la réserve de bois du couple, et reparte sur la route, le goût d'écrire revenu.

Le plaisir de lire Carver, c'est surtout de partager les rêveries d'un narrateur un peu indifférent, dont le regard «déchroche» souvent de la scène. Le vol d'un oiseau, le bruit d'une cascade le distraient d'une situation dont il reste en retrait, attitude qui relativise l'agitation lassante de la société des hommes. Le rêve est d'ailleurs un thème récurrent et finement inséré dans le tissu du tangible, tels ces chevaux blancs de la nouvelle *Appelle si tu as besoin de moi*, échappés de leur enclos, apparition fantomatique dans le jardin d'une villa. Avec ces pages, Carver nous rappelle encore une fois qu'il a pu s'échapper lui-même des boulots de misère, des drames affectifs et de l'alcool en cultivant brillamment son imaginaire. Jacques Muhlethaler

Raymond Carver, *Qu'est-ce que vous voulez voir*, traduction François Lasquin, Edition de l'Olivier, Paris, 2000.

ANNIVERSAIRE

Marlyse Pietri, une aventure éditoriale

LES ÉDITIONS ZOË, à Genève, fêtent leurs vingt-cinq ans. Pour les vingt ans, Nicolas Bouvier avait rédigé et découpé le discours d'anniversaire; pour les vingt-cinq ans, Marlyse Pietri compose elle-même un texte regard-en-arrière, qui n'est en aucune mesure une auto-célébration, mais juste, modestement, les quelques pages nécessaires pour mesurer le chemin parcouru: depuis les premiers livres entièrement fabriqués par Zoë: «Tout, du choix du texte à sa reliure, en passant par la composition et l'impression, se déroulait au même endroit», jusqu'au catalogue, riche d'auteurs confirmés ou découverts, jusqu'à la diversité des collections. La Suisse romande est un petit marché et la Fance qui aime à célébrer la francophonie s'ouvre peu à nos auteurs décrétés peu

commercialisables. L'énergie de l'éditeur, de l'éditrice romands n'en est que plus admirable. Le soutien de l'autorité publique, sous réserve de l'encouragement aux traductions qui favorisent la «compréhension nationale», est plutôt chic. Dérisoire, si on le compare aux sommes investies dans des manifestations de prestige, style expositions nationales...

L'exigence des choix éditoriaux

La modestie de Marlyse Pietri veut qu'elle se contente de vingt-cinq pages pour évoquer son aventure admirable et sa contribution à la créativité romande, et puis elle laisse la parole à des auteurs qu'elle a aimés et édités.

Que l'on retienne ce principe rigou-

reux des choix éditoriaux si contraire à la pratique helvétique des notables de la culture et de leur comité (voyez Pro Helvetia!).

«[...]l'un des deux grands principes qui régissent les choix éditoriaux, aujourd'hui comme autrefois: la décision personnelle, que ce soit celle de l'éditeur ou du directeur de collection, par opposition à la décision collective, celle d'un «comité de lecture» où marchandent les dieux de l'Olympe. Chez Zoë, le livre portait la marque de la personne qui l'avait choisi, et qui l'accompagna dans toutes les phases de sa fabrication jusqu'à sa sortie de presse.» ag

Marlyse Pietri, *Une aventure éditoriale dans les marges*, Editions Zoë, Genève, 2000.